

## **L'essentiel du conseil d'administration du 29/03/2024**

Ce conseil d'administration, ordinairement plutôt concentré sur les questions financières, a été l'occasion d'évoquer un grand nombre de sujets d'actualité.

En déclaration liminaire, les représentant·es du personnel du SNETAP-FSU, membre de l'Élan commun sont revenu·es sur les éléments majeurs de lutte dans le cadre de l'Intersyndicale sur ce dernier trimestre :

- sur **les suites du mouvement de grève** (plusieurs journées de mobilisation ainsi que l'interpellation du Ministre au Salon de l'Agriculture) concernant la comptabilité des heures de pluridisciplinarité pour les Bacs Pro rénovés **dont le résultat a permis de rétablir 1h de face à face comptabilisé pour 1h de service** ;

- sur **l'application en local de la prime ISOE doublée**, suite à la **validation par la DGER** pour les enseignant·es du CFA et du CFPPA et replacée dans le cadre initial du protocole local comme nous l'avions défendu depuis septembre 2023 ;

- sur la **dénonciation du « choc des savoirs » du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** qui vise à trier et sélectionner les élèves par groupe de niveau mais aussi de ses effets dans l'Enseignement Agricole Public. A ce titre, les représentant·es du personnel ont interrogé l'autorité académique sur la mise en place d'une future classe préparatoire dans l'enseignement agricole pour les élèves ayant échoué au DNB et admis en classe de seconde générale et technologique. Le représentant qui n'était pas encore présent au début du CA n'a pas pu répondre à cette question.

**Questionnement autour des investissements d'équipement dans le cadre du PAREO par le Conseil Régional** : Si ceux concernant les matériels demandés dans le cadre pédagogique (équipements entrant dans la démarche de l'Agriculture de Conservation du Sol et dans le cadre de la rénovation du BTSA Gestion Forestière) ainsi que ceux pour l'entretien des locaux sont validés, les équipements pour l'entretien des espaces verts sont ajournés.

Nos interrogations ont porté alors sur la volonté à terme du Conseil Régional sur l'externalisation de ce service. Non représenté ce jour, pour cause de session... Nous ne manquerons pas d'interroger la collectivité territoriale lors des rencontres régulières avec le SNETAP-FSU.

**La convention de stage portant sur la séquence d'observation en milieu professionnel des élèves en classe de seconde GT** : la mise en place s'est faite tardivement et donc ne permet pas une organisation optimale de la recherche de stage. De la même façon, se pose la question de l'accueil des jeunes sans maître de stage et la question de la substitution du lycée à l'absence de lieu d'accueil pour les élèves. Vues les conditions de mise en place de cette séquence, les représentant·es du SNETAP-FSU se sont abstenus sur cette délibération. Ce sujet sera certainement évoqué lors des prochains Conseil Intérieur et Conseil d'Administration.

**Demands d'habilitation de la semestrialisation des BTS GF- TC – ACSE du lycée et du BTS GF du CFA :** dans le cadre de la rénovation des BTSA et la possibilité de passer en tout CCF l'obtention de ces diplômes (semestrialisation), le conseil d'administration a eu à se prononcer sur le dépôt des dossiers d'habilitation auprès de la DGER pour ces différentes formations.

Les représentant-es SNETAP-FSU ont rappelé leur position sur ce dossier impliquant le passage au 100 % CCF avec l'instauration d'un examen « maison » et uniquement « territorialisé » puisque ce terme a été à plusieurs reprises avancé lors du débat au CA ainsi que la problématique de rattrapage des étudiants ayant échoué à la validation d'un semestre.

De la même façon, nous avons rappelé les effets sur les conditions de travail des enseignant-es (leur annualisation) ainsi qu'à la désorganisation inévitable des autres cycles présents sur le lycée suite à la planification exigée des modules en semestre des 3 formations.

Les représentant-es du SNETAP-FSU ont voté Contre. Les délibérations ont été adoptées (pour information, à la demande des représentants des élèves et étudiant-es, le vote a eu lieu à bulletin secret).

**Recrutement du directeur du CFA :** la délibération porte sur la modification de la rémunération pour ce poste en proposant une rémunération reprenant l'ancienneté mais aussi l'expérience acquise du candidat recruté.

A ce titre, les représentants du SNETAP-FSU rappellent à l'administration de l'EPL son engagement à reconsidérer la revalorisation du positionnement des formateurs du CFA et du CFPPA avec reprise de leur ancienneté sur la grille indiciaire en vigueur des PLPA. A cet égard, il est demandé que cette question soit travaillée et présentée lors du prochain CA au mois de Juin.

**Concernant l'exploitation,** un contrat de location (commodat) sera signé sous l'égide de la SAFER pour des terres, future acquisition du lycée (lot de 20 ha à proximité de la Germinière) afin de mettre à disposition gratuitement celles-ci avant régularisation des baux par acte notarié.

**Mise en place d'un partenariat pour la gestion d'un atelier apicole sur l'exploitation :** les représentant-es du SNETAP-FSU ont déploré que cette délibération n'ait pas été précédée par une information et une concertation suffisante avec tous les personnels concernés (mise en place d'un « plan de prévention » par l'infirmière, réflexion pédagogique avec les équipes pédagogiques du lycée).

**Restauration :** A la rentrée, les étudiant-es se verront proposer un forfait déjeuner avec possibilité de réservation de repas via une application internet voire sur smartphone. Ce dispositif a été voté à l'unanimité. En revanche, concernant la délibération relative aux tarifs, en conformité avec nos votes passés, nous nous sommes prononcé-es contre.

**Contentieux :** la direction de l'EPL doit répondre à deux recours devant la juridiction administrative : un concernant l'enseignement complémentaire dispensé en distanciel par le CNED pour un élève de filière générale et un concernant la rétribution financière d'heures effectuées par une agente en vacation au CFA après avoir conclu une rupture conventionnelle avec le même centre. A ces délibérations, nous nous sommes abstenus-es.

Vos représentant-es SNETAP-FSU, membre de l'Élan commun  
Caroline Robert, Thierry Nouchy, Nadia Robillard, Fabrice Cardon